

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **48 (1912)**

Heft 10

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

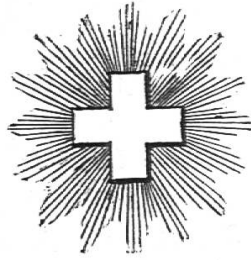
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

XLVIII^{me} ANNÉE

N^o 10.



LAUSANNE

9 mars 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : Tolstoï éducateur (*fin*). — Nouveautés pédagogiques. — Travaux scolaires. — Correspondance. — Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Abréviations métriques. — Langue maternelle. — Récitation. — Dictées. — Mon cahier d'écriture (*fin*). — Comptabilité. — Agriculture.

TOLSTOÏ ÉDUCATEUR (*fin*).

Et maintenant, comment conclure ! Il est évident que Tolstoï voit juste quand il veut faire appel à la curiosité innée de l'enfant, à toutes ses tendances naturelles, aux notions préexistantes qui reposent dans l'être humain, à l'activité libre et spontanée de l'élève. Il a raison de s'élever contre le savoir imposé, contre l'enseignement magistral, dogmatique, basé sur l'autorité, contre les méthodes qui font de l'enseignement une simple transfusion de la science du maître dans le cerveau de l'enfant, contre celles qui ne font pas appel à l'effort libre et joyeux, qui ne laissent à l'enfant aucune occasion de réagir et d'appliquer à sa manière le savoir qu'il possède. On ne peut être que d'accord avec lui quand il dit que l'enseignement ne consiste pas à *répéter les paroles d'un autre dans la langue d'un autre*. A vouloir procéder ainsi, on tombe infailliblement dans le travail machinal, le verbiage, le psittacisme, l'automatisme. Sur tous ces points, il y a aujourd'hui accord général ; mais ces idées, certes, ne sont pas le propre du prophète moscovite ; ici, il n'a rien innové pour avoir dit autrement, et avec une teinte de bizarrerie, ce que beaucoup d'autres avaient clairement exposé avant lui. De Socrate à Pestalozzi et à Herbart, en passant par Fénelon, ils sont nombreux ceux qui nous ont montré la voie, ceux qui ont insisté sur la mystérieuse influence

de la personnalité de l'éducateur, appris à respecter l'individualité de l'enfant et à le considérer comme le principal acteur dans ce voyage de découvertes qui s'appelle l'enseignement. Ce n'est pas là, à vrai dire, qu'il faut aller chercher le novateur.

Il est plutôt dans cette conception anarchique de l'école où l'on renonce aux punitions, aux pensums, au travail persévérant et suivi, en un mot dans cette idée que l'instruction obligatoire telle que la conçoivent les Occidentaux est néfaste, qu'elle a fait faillite et qu'il est temps de lui opposer l'instruction spontanée, celle que l'on se donne à soi-même dans les rues, les cafés, les ateliers, les magasins et à laquelle participent tous les éléments de la population.

En effet, le Rousseau slave appartient à cette catégorie de néosophes qui estiment que l'instruction obligatoire concourt moins au bien-être général qu'on ne se l'imagine communément, qu'elle tue les initiatives, parce que plus on soumet les enfants à l'enseignement forcé et moins ils ont la faculté de se développer par eux-mêmes, plus ils perdent leur autonomie, deviennent des salariés ou des employeurs ou tombent même à la charge de l'assistance publique.

On accorde, disent ces novateurs, une importance trop grande à l'enseignement, à l'instruction, aux connaissances, qui n'ont de valeur qu'autant qu'elles ont une portée pratique et peuvent être appliquées.

Le philosophe russe a tenté une démonstration de ces théories nouvelles : l'instruction imposée ne contribue que faiblement au développement de l'enfant. Or — c'est bien la conclusion qui s'impose — si cet enseignement gêne le développement autonome, le plus naturel, le plus normal et le plus profond, il est mauvais et nous avons le droit d'en user avec circonspection et modération.

Telle est bien la conception tolstoïenne. Elle est conforme à celle des contempteurs de l'organisation scolaire actuelle.

En face de ces déclamations, de ces dénégations, de ces sophismes, nous sommes, de notre côté, en droit de faire quelques objections et de poser aussi quelques questions. Il est facile de clamer contre l'instruction obligatoire, de dire qu'elle atrophie les volontés, forme des abouliques, encore faudrait-il mettre à sa place quelque

chose, sinon de mieux, du moins d'aussi bien compris. Or, les négatifs de la pédagogie n'ont pas apporté la preuve que ce qu'ils veulent mettre en lieu et place de cette instruction tant décriée, auteur de tous nos maux, vaut mieux que ce que nous faisons. Nous n'entendons pas nous en laisser accroire. La tentative de Tolstoï est loin d'être concluante. Elle est trop faible, cette contribution apportée à la défense d'un principe que nous sommes en droit de considérer comme faux.

Pour nous convaincre, nous demandons d'autres modèles, nous exigeons d'autres expériences, nous attendons d'autres résultats. Nous voulons, en un mot, d'autres preuves. Et si elles ne nous sont pas apportées, nous sommes fondés à garder toutes nos convictions, à rester fidèles au passé et à considérer la tentative de Yasnaïa-Poliana comme un malheureux essai scolaire, subversif et avorté.

Elle sera reprise un jour, sans doute, cette réforme. L'expérience sera conduite autrement, assise sur d'autres bases. Marquera-t-elle jamais l'ère d'une pédagogie nouvelle, celle de la philosophie de l'éducation de l'avenir ?

F. G.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES

F. W. Förster. *Pour former le caractère*. Traduit par C. Thirion et M. Paris. Deuxième édition. (La première édition a été épuisée dès la mise en vente.) Paris, Librairie Fischbacher, 1912. Prix, 4 francs.

Dans cet ouvrage, sur lequel nous reviendrons prochainement, les auteurs ont cherché à ne pas justifier une fois de plus le proverbe italien *Traduttore, Traditore*. Leur traduction du livre du professeur zuricois, *Lebenskunde*, est excellente, toujours très près de la pensée de l'auteur.

— Bibliothèque de philosophie contemporaine. *La Morale par l'Etat*, par André Marceron, professeur de philosophie au Collège de Libourne. Paris, Félix Alcan, 1912.

Ce grand in-8° de 300 pages renferme un chapitre qui intéresse tout spécialement les lecteurs suisses : *L'Education morale dans les écoles mixtes d'après une enquête personnelle*. Nous reprendrons à l'occasion toute cette question de l'enseignement de la morale dans les colonnes de *l'Educateur*.

TRAVAUX SCOLAIRES.

La question des devoirs à domicile m'intéresse au plus haut point, car elle fait partie intégrante de l'éducation des enfants. Et si l'on me demandait : « Doit-on, oui et non, donner des travaux à faire à la maison, oraux ou écrits » ? je répondrais immédiatement *oui*, et j'ajouterais oraux *et* écrits.

La première raison qui me déciderait pour cette résolution, c'est que les mécontents ne sont pas tant les enfants que les *parents*, lesquels, plus que jamais, maintenant, à part quelques honorables exceptions, *se désintéressent complètement* de l'instruction et surtout de l'éducation de leurs enfants.

Si l'on m'objecte — ce que l'on entend souvent — que l'enfant est suffisamment astreint au travail, à l'étude, en classe, qu'il doit jouer, courir, se récréer après l'école, que son âge, sa période de croissance le réclament, nous répondrons qu'à l'heure actuelle l'éducation *physique* de nos élèves se fait conformément aux règles de l'hygiène. La gymnastique, les promenades scolaires même sont en honneur dans nos classes et rien n'est négligé pour développer le corps, fortifier l'organisme et lui donner de la souplesse et de la résistance.

Non, véritablement, nos écoliers ne sont pas à plaindre, à l'école tout au moins, et qu'on ne vienne plus nous dire que l'école est un cauchemar, un supplice pour eux ! *Les réclamations, en matière de devoirs scolaires, ne se justifient pas* et les récriminations ne sont pas dignes d'être entendues. En continuant sur cette voie, on marche vers le désordre, l'anarchie même. On nous dit — et nous avons pu, à maintes reprises, l'observer — que l'enfant ne sait plus réfléchir, *plus faire attention surtout* ; le moindre effort le fatigue, il manque de volonté et d'énergie au travail et l'on voudrait, par la suppression totale des tâches à la maison, le rendre plus nonchalant, plus indolent encore !!!

Ce n'est pas pour la santé de nos écoliers que l'on revendique cette réforme. C'est l'intérêt *personnel des parents* qui entre en ligne de compte. Bon nombre de ceux-ci font bon marché des responsabilités qui leur incombent. Ils se bornent à donner le gîte et le couvert à leurs enfants et pensent (quand ils ne vous l'avouent pas tout franchement) que l'école *fera le reste*. La famille devient ainsi une vulgaire pension alimentaire où seuls les besoins du corps sont satisfaits. Le développement de l'esprit, de l'intelligence, du cœur et de la conscience ne compte pour rien ; à d'autres — instituteurs, institutrices — à faire comme ils le pourront dans des classes de trente à quarante élèves (quelquefois davantage) l'éducation intellectuelle et morale de l'enfant, *de chaque enfant !*

Nous ne méconnaissions pas les difficultés matérielles de quelques ménages : nous savons qu'il en est où le père travaille à l'atelier, au chantier et où la mère est obligée, par la lutte pour l'existence, de faire des « journées ». Mais, le travail terminé, n'est-ce pas une jouissance de s'occuper un peu des enfants, de s'informer de ce qu'ils ont fait en classe et de contrôler leurs leçons ? Si les enfants ont prêté une oreille attentive aux explications du maître, de la maîtresse, le travail à la maison ne sera point pénible et les parents ne se fatigueront pas à cette surveillance.

Nous considérons, en règle générale, les devoirs à la maison, comme l'application de ce que l'enfant a fait en classe. Or, quelque travail écrit, quelque réci-

tation ne peuvent nuire à son développement physique ; au contraire, en ce faisant, son caractère y gagnera : il deviendra actif, persévérant, débrouillard, tout autant de qualités très recherchées et très appréciées à l'heure actuelle.

Maintenons donc les tâches à la maison ; n'en donnons pas *trop*, et, dans certains cas, informons-nous de la situation, du milieu, des circonstances dans lesquels l'enfant vit. Et, à nos écoliers, trop portés habituellement à renvoyer à plus tard leurs devoirs, répétons-leur, parents et maîtres : *le travail, les leçons d'abord, le plaisir ensuite*. Car, pour le dire en passant, si les travaux à la maison empiètent parfois sur les heures de sommeil, s'ils sont mal faits, c'est que le jeu a précédé l'étude au lieu de la *suivre* et que, excité, fatigué (les récréations, sports de toutes sortes, *fatiguent* aussi !) l'enfant n'a plus goût au travail et éprouve une certaine lassitude.

Par un programme bien établi à la maison, pour ce qui concerne les travaux à faire (mise en pratique chaque jour de la maxime citée plus haut), par des devoirs bien préparés en classe, le maintien des tâches à domicile n'est plus un épouvantail, ni pour parents, ni pour enfants. Que ceux-ci fassent un petit effort (ou un grand, si c'est nécessaire), que ceux-là comprennent *mieux* leur mission, que maîtres et maitresses redoublent de zèle et de vigilance et les difficultés, les obstacles s'aplaniront pour tous. C'est notre vœu !

E. N.

CORRESPONDANCE.

A propos de Boys-Scouts.

Lausanne, 19 février 1912.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec intérêt l'article de M. Albert Chessex sur les Boys-Scouts. Puisqu'il m'y met en cause, permettez-moi, sur deux points, une rectification.

Tout d'abord, c'est me faire trop d'honneur que de m'attribuer à moi seul la tentative de « scouting » à Lausanne. J'ai peut-être été l'initiateur, mais j'ai été assisté dans la réalisation pratique par des collaborateurs qui ont fait beaucoup plus que moi.

Ensuite — c'est le point important — nous n'avons introduit dans la loi des scouts aucun dogme antialcoolique, à moins que M. Chessex ne désigne par là l'engagement d'abstinence que nous demandons à nos jeunes gens. Ce faisant, nous sommes tout simplement les disciples du général Baden-Powel lui-même. Qu'on se reporte à son manuel, il insiste à plusieurs reprises sur le fait qu'un véritable Boy-Scout ne prend pas de boissons alcooliques. S'il n'a pas inscrit expressément l'obligation d'abstinence dans la loi des scouts, c'est que, en Angleterre, l'abstinence est le régime normal pour tout jeune homme qui veut se livrer au sport. Il n'en est malheureusement pas ainsi chez nous et c'est pour mettre constamment sous les yeux de nos jeunes amis cette règle d'hygiène importante, à laquelle M. Chessex, j'en suis sûr, souscrit pour la jeunesse, que nous en avons fait un article de loi des scouts.

A part cela, notre œuvre est aussi peu que possible un succédané de réunions antialcooliques ; nous voulons faire de nos jeunes gens des hommes complets

et le fanatisme antialcoolique ne nous égare pas au point d'oublier que l'abstinence est une vertu toute négative.

M. Chessex veut que l'on donne à nos Scouts (nous les appelons les éclaireurs) une inspiration suisse. C'est justement pour cela que le dernier article de la loi de nos Scouts lausannois est ainsi conçu : « En obéissant aux lois des Eclaireurs, je servirai fidèlement la Suisse, ma patrie. »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

R. HERCOD.

Nous avons envoyé la lettre ci-dessus à notre correspondant, qui la fait suivre des réflexions suivantes :

Je tiens à remercier M. le Rédacteur de l'*Abstinence* des renseignements qu'il nous donne. Je me rappelle la déception que j'avais éprouvée en lisant la loi scout dans la version de M. Hercod. Dès ses débuts, le scoutisme m'avait vivement intéressé. Qui serait notre premier *scout master*? Et voilà qu'on faisait des scouts l'œuvre d'un « parti », j'allais dire d'une « chapelle » : qu'on veuille ou non, c'est bien ainsi que l'abstinence est considérée dans notre pays. Je n'ai pas à examiner ici la valeur de cette opinion. Il suffit qu'elle existe pour éloigner du scoutisme de M. Hercod la plupart des parents non abstinents — et l'on voudra bien reconnaître qu'ils forment encore une partie assez importante de notre peuple ! C'est cet exclusivisme que je déplore et c'est pour cela que je citais les paroles — judicieuses à mon sens de M. Bertier. Il va sans dire que je ne me fais nullement le champion de l'alcool et que je n'en veux pas à M. Hercod en tant qu'abstinant.

ALB. C.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. Ecoles primaires supérieures. — Elles suivent une marche réjouissante. La création de plusieurs vient d'être décidée. C'est d'abord Montreux qui se propose d'en ouvrir deux : une dans le nouveau collège de Chailly, pour les élèves de Chailly même, de Brent, de Chernex, Baugy et Clarens ; l'autre à Collonges, pour les élèves des Planches, de Territet et Glion. Vevey vient ensuite et projette d'ouvrir sa nouvelle classe primaire supérieure le 1^{er} mars 1912 et d'y recevoir les élèves âgés de 13 à 14 ans, remplissant les conditions prévues par le règlement cantonal. Au printemps 1913, une nouvelle classe sera créée pour les élèves de 14 à 15 ans. Les communes de Corsier et la Tour se proposent également de créer chacune une école primaire supérieure dès le mois de mai prochain.

Ces écoles sont une excellente chose dans les centres urbains, car elles déchargent de beaucoup l'effectif des classes ordinaires ; de plus, elles permettent à nombre d'élèves de compléter leurs études, sans passer par les collèges communaux où l'enseignement est déjà spécialisé. Elles sont une filière naturelle pour ceux qui désirent se présenter aux examens des apprentis postaux et, d'une façon générale, à ceux des administrations fédérales. Espérons que toutes ces nouvelles écoles resteront à la hauteur de leur tâche et que la quantité ne nuira pas à la qualité !

A. D.

*** **Emulation.** — Depuis un certain nombre d'années, les élèves méritants des trois premières classes primaires de Nyon font chaque hiver une course de

plaisir et d'études. Cette année, les bénéficiaires de cette faveur communale étaient une trentaine. Ils sont allés à Neuchâtel, sous la direction de M. Perrotet, instituteur, de Mlle Roquerbe, institutrice et d'un délégué de la Commission scolaire. La saison n'étant pas propice pour admirer les beautés de la nature, la petite troupe a profité de visiter les merveilles artistiques et industrielles qui font la renommée de Neuchâtel-Ville et de Serrières.

Inutile de dire que tous les participants ont été enchantés de leur escapade et qu'ils en ont rapporté une moisson de durables souvenirs. Voilà également des écoliers stimulés et qui ne regretteront jamais de s'être bien appliqués à l'école. La méthode est bonne, dommage qu'elle ne soit pas pratique partout! A. D.

***** Un bon mouvement.** — Nous avons parlé ici, en son temps, de l'inauguration du nouveau collège de Château-d'OEx. Aujourd'hui, il faut reparler de l'ancien. Celui-ci, ensuite d'une promesse de vente passée entre la municipalité et la compagnie du M-O-B., appartient à cette dernière qui se propose de le transformer en buffet. Pauvre collège! quelle triste fin pour un vieux serviteur. Après avoir été, pendant de longues années le gardien jaloux de la jeunesse, il va devenir un vulgaire débit de boissons et de mangeaille! Non, ce n'est pas possible, et nous espérons que la chose n'aura pas lieu. Des personnes bien intentionnées et soucieuses du bien public, vont lancer un appel à la population et une pétition au Conseil d'Etat pour l'inviter à ne pas accorder de patente pour ce nouveau buffet, vu qu'il ne correspond à aucun besoin. Nous sommes heureux de voir un instituteur parmi ceux qui protestent et nous espérons de tout cœur que leur courageuse entreprise réussira. A. D.

NEUCHÂTEL. — Conférences officielles du Corps enseignant neuchâtois en décembre 1911 (suite et fin).

Nominations réglementaires.

a) Au Comité central de la Caisse de Remplacement en cas de maladie.

MM. H.-L. Gédet, à Neuchâtel, pour le district de Neuchâtel.

J. Decreuze, à Boudry, pour le district de Boudry.

Ph. Javet, à Fleurier, pour le district du Val-de-Travers.

E. Amez-Droz, à Villiers, pour le district du Val-de-Ruz.

Ch. Spillmann, à La Chaux-de-Fonds, pour le district de La Chaux-de-Fonds.

Ed. Ducommun, au Locle, pour le district du Locle.

Des suppléants pour cette fonction ont été nommés :

A la Chaux-de-Fonds en la personne de M. P. Juvet.

Au Locle en la personne de M. J. Montandon.

Les autres districts n'ont personne désigné à cet effet.

b) A la commission de vérification des comptes de la dite caisse.

MM. R. Cavadini, au Landeron, pour le district de Neuchâtel.

Emile Matthey, à St-Aubin, pour le district de Boudry.

J. Jeannet, à Buttes, pour le district du Val-de-Travers.

A. Cuche, à Dombresson, pour le district du Val-de-Ruz.

Mlle M. Girardin, à La Chaux-de-Fonds, pour le district de La Chaux-de-Fonds.

M. A. Jeanneret, à la Chaux-du-Milieu, pour le district du Locle.

3 suppléants à ces fonctions ont été nommés. Ce sont :

Mlle Rose Aubert, à Fontainemelon, pour le district du Val-de-Ruz.

MM. C. Peter, à La Chaux-de-Fonds, pour ce district, et

M. Montandon, aux Brenets, pour le district du Locle.

c) A la commission de vérification des comptes du Fonds scolaire de Prévoyance.

Chaque district doit être représenté par un vérificateur et un suppléant.

M. Ch.-U. Perret est désigné pour Neuchâtel avec M. P. Ochsenbein pour suppléant.

M. G. Favre est désigné pour Boudry avec M. M. L'Eplattenier pour suppléant.

Mlle A. Chapuis est nommée pour le Val-de-Travers avec M. L. Hämmerli pour suppléant.

Mlle B. Veuve est nommée pour le Val-de-Ruz avec M. H. Vuille pour suppléant.

M. F. Eymann est nommé pour La Chaux-de-Fonds avec Mlle Meyrat pour suppléante.

M. H. Perrenoud est nommé pour le Locle avec M. A. Toffel pour suppléant.

L. Q.

BIBLIOGRAPHIE

Le Papillon. — Fleurs et fruits. Découpages et collages, pour enfants de 5 à 8 ans, par A. Paris, M. Apothéloz et B. Gaudin.

Sous ce titre, et dans un album de fort jolie apparence, nous arrive une ingénieuse collection de découpages et collages qui fera très probablement la joie des mamans et des institutrices en quête d'occupations agréables pour les petits.

Nous y apprécions l'effort réalisé par les auteurs en ce qui concerne les résultats obtenus et nous les en féliciterions sans réserve, si nous ne craignons que, tel qu'il est présenté et conçu, leur travail ne constitue un danger au point de vue du dessin, au lieu de marquer un progrès dans l'enseignement de cette branche.

E. W.

Un livre utile, c'est le livre que M. Eug. Monod, notre ancien collègue, aujourd'hui rédacteur à la *Feuille d'avis de Vevey*, publie sous le titre : *Recueil de dictées et devoirs*, pour élèves de neuf à treize ans, à l'usage du maître. Ce volume renferme plus de 260 dictées judicieusement choisies et suivies d'un grand nombre de devoirs tirés de ces dictées et servant d'exercices d'application. Ce livre pratique rendra de grands services au corps enseignant qui le recevra très prochainement à l'examen et qui voudra bien lui faire bon accueil : on ne refuse pas un manuel qui comble la lacune depuis si longtemps signalée par ceux qui enseignent la langue française.

X.

Ouvrages reçus : *L'éducation commune à Buenos-Ayres*, par Pablo A. Pizzuino, directeur de l'école normale de professeurs de Buenos-Ayres. Buenos-Ayres. Atelier du Bureau météorologique argentin 1910.

PARTIE PRATIQUE

ABRÉVIATIONS MÉTRIQUES

Il nous est parvenu de tous nos cantons romands, même de Fribourg et du Valais, de très nombreuses réponses aux questions posées dans l'*Educateur* du 16 décembre 1911, concernant les abréviations métriques; en voici un résumé:

1° Où faut-il placer les abréviations métriques?

Aucun de nos collaborateurs ne défend la méthode qui consiste à placer toutes les dénominations devant les nombres; au contraire, presque tous la trouvent déplorable: « elle complique la lecture et par conséquent la compréhension des questions d'arithmétique; — les problèmes les plus simples deviennent de véritables rébus pour la majorité des élèves; — elle donne un air rébarbatif à une tâche déjà suffisamment difficile; — elle fait paraître le style sec et inélégant; — cette méthode semble si baroque qu'on ne peut croire à son emploi; etc., etc. »

Quelques rares correspondants préconisent l'inscription de toutes les abréviations métriques immédiatement après la partie entière du nombre et, par conséquent, avant la fraction dans les nombres fractionnaires (26 fr. 50; 8 m² 45; 5 l. $\frac{1}{2}$). Mais les plus nombreux veulent placer les dénominations et abréviations à la fin des nombres, qu'ils soient entiers ou fractionnaires, sauf en ce qui concerne les monnaies.

« Je place les abréviations à la fin et non à l'intérieur des nombres décimaux pour deux raisons: 1° Chaque abréviation représente des unités exprimées non seulement par la partie entière, mais par tout le nombre décimal. J'écris, par exemple, 9,282 m³, car ce nombre signifie $9 \text{ m}^3 + 0,282 \text{ m}^3$. 2° Pour la clarté et la facilité des opérations, j'aime qu'un nombre soit formé d'une suite de chiffres ininterrompus. Ainsi, la division $218,75 \text{ m}^2 : 900$ devient après simplification $2,1875 \text{ m}^2 : 9...$ »
(C. Voillat, Le Landeron.)

... « Pour toutes ces raisons, il est préférable de placer les abréviations métriques à la fin des nombres, quels qu'ils soient. Il n'y a du reste pas d'inconvénient à habituer les élèves à lire les nombres comme ils sont écrits. Par exemple 4,8 m. peut se lire 4 et 8 dixièmes mètres... »
(Ed. Clerc, Belmont.)

... « Je fais écrire les abréviations métriques à la fin et non à l'intérieur des nombres décimaux. Cela facilite les diverses opérations et le jeu de la virgule dans la multiplication ou la division par 10, 100, 1000, etc... »

(A Poupon, Miécourt.)

Et M. à L. nous écrit: « Constatons qu'il ne s'agit pas ici d'une vérité scientifique à élucider, mais d'un fait d'ordre conventionnel à éclaircir. Qui dit convention dit liberté dans le choix. Il suffit donc, pour se prononcer en connaissance de cause, de discuter l'opportunité de la place donnée à la dénomination.

» Le langage écrit doit être, toutes les fois qu'il n'y a pas à ce faire de gros inconvénients, la reproduction fidèle du langage parlé. Ceci posé, il semble logique de faire suivre le nombre entier de sa dénomination concrète et d'écrire 4 m., — 7 l., — 5 kg. en se conformant pour la manière d'abrégé à l'arrêté du Conseil fédéral, affiché dans nos classes. Une seule exception peut se justifier,

c'est celle qui concerne l'énoncé des monnaies, où il paraît admis que la dénomination *précède* la quantité. En effet, il est d'usage dans les comptes, factures, documents commerciaux, lorsque les valeurs sont écrites en colonnes, de placer à la *tête* de celle-ci sa dénomination. De là à lui donner la même place lorsque les nombres sont écrits en ligne, il n'y a qu'un pas. L'usage est devenu habitude, rien de plus normal.

» On pourrait objecter qu'il en devrait être de même également lorsqu'il s'agit d'autres unités que celles de l'ordre monétaire. Constatons simplement, et ce sera notre réponse à cette objection, que celles-là se présentent beaucoup plus rarement que celles-ci dans les pièces comptables. En d'autres termes, et pour corriger ce que notre assertion précédente a de trop absolu, l'usage *fréquent* et non l'usage *accidentel* devient habitude.

» Donc, plaçons *avant* le nombre, entier ou fractionnaire, l'épithète franc, mark, florin, etc., d'ordre monétaire, et *après* celle d'un autre ordre.

» Par le mot *après*, qu'il s'agisse d'un nombre fractionnaire, décimal ou ordinaire, nous entendons après l'indication *complète* de la quantité. En effet, intercaler la dénomination dans l'expression, à la suite ou au-dessus de la virgule, c'est nuire à la compréhension de la quantité elle-même. Cette dernière est un bloc pour l'esprit ; il n'est pas rationnel qu'on le morcelle, qu'on le coupe en deux tronçons, séparés l'un de l'autre par l'adjonction du nom de l'unité. L'énoncé de la quantité n'est pas terminé après la lecture des entiers, mais après celle de la partie fractionnaire, quelle qu'elle soit. *Quantité*, puis *dénomination*, voilà les deux éléments des nombres concrets. »

2^o *Faut-il abréger le mot franc — ou francs — par f., fr. ou frs. ?*

Quelques rares correspondants abrègent le mot *franc* par *fr.* et *francs* par *frs.* Cela paraît peu expéditif et de nature à compliquer le travail.

D'autres, moins nombreux encore, écrivent toujours *frs.*, mais la raison qu'ils avancent : « le mot franc s'emploie plus souvent au pluriel qu'au singulier », n'est point convaincante.

Un très grand nombre de collaborateurs disent qu'ils abrègent simplement *franc* par *f.*, que ce mot soit au singulier ou au pluriel. Et il faut reconnaître qu'ils ont la raison pour eux. Écoutons ici encore notre collègue M. à L. :

« L'arrêté du Conseil fédéral, du 1^{er} juin 1880, fixe les abréviations métriques, sauf celles d'ordre monétaire. On a tenu compte pour son élaboration des deux principes suivants, qui feront règle pour tous les cas visés par l'ordonnance :

1^o L'abréviation sera la plus simple possible et limitée à l'emploi des minuscules.

2^o L'initiale ne peut-elle prêter à équivoque, on l'emploie *seule*, sinon on la fera suivre d'une autre lettre.

Ainsi nous écrivons *f.* pour *franc* ou *francs*, (*fr* ou *frs* est un luxe), réservant *fl.* pour florin, d'accord pour cela avec les usages commerciaux. »

Cependant la majorité se prononce pour l'abréviation *fr.* parce qu'elle est la plus généralement admise et qu'elle est employée dans les manuels d'arithmétique en usage dans nos classes. C'est donc celle que nous adopterons,

quoique nos préférences personnelles aillent à l'abréviation *f.*, la plus simple et la plus logique.

En résumé :

- 1^o Les mots *franc* et *francs* seront abrégés par *fr.*
- 2^o La dénomination *fr.* précèdera l'indication de sa quantité.
- 3^o Toutes les autres abréviations seront celles indiquées par l'arrêté du Conseil fédéral, du 1^{er} juin 1880.
- 4^o Elles se placeront à *la suite* des nombres, qu'ils soient entiers ou fractionnaires.

J. M.

LANGUE MATERNELLE

XIII

ENTRÉE EN MATIÈRE :

La famille Gervais en promenade.

II. LECTURE. — VOCABLE. — ANALYSE. — COMPTE RENDU.

Au tableau noir :

1. Le dimanche, quand le temps est beau, père, mère, enfants vont passer la journée à la campagne. On part de grand matin, on emporte avec soi du pain, des œufs, de la viande, du fromage, du thé, légèrement sucré, du lait pour Madeleine.

2. On dîne à l'orée d'une forêt, près d'une source. On se repose quelques heures. Paul, l'aîné des garçons, lit une histoire intéressante puis on continue la promenade.

3. On chemine à travers les prés, on longe un ruisseau, on s'enfonce dans les bois, on traverse un village. Toute la famille rentre le soir avec de gros bouquets, contente de la journée et bien disposée pour le travail du lendemain.

GRAMMAIRE : Les noms en **ail**.

Au tableau noir, les mots difficiles :

1. Le dimanche, la campagne, du pain, des œufs, du thé; on emporte, vont passer; avec soi.

2. L'orée d'une forêt (lisière), la source, les heures, l'aîné, une histoire intéressante; on dîne.

3. Les prés, le ruisseau, les bouquets, le travail, le lendemain; on chemine, on s'enfonce; à travers.

III. ELOCUTION.

1. Que font souvent les Gervais le dimanche, quand le temps est beau? Faites-vous aussi des promenades? Qu'est-ce qu'une course scolaire?

2. Où la famille dine-t-elle? Qu'est-ce qu'un pique-nique? Que signifie l'expression « faire la sieste? »

3. Comment la famille rentre-t-elle le soir? Pourquoi est-elle bien disposée pour le travail du lendemain? Comment avez-vous passé la journée du dimanche? Quel est le jour que vous préférez? Pourquoi?

IV. IDÉE A RETENIR :

« La promenade à pied : Aucune distraction n'est plus saine pour le corps et pour l'esprit. »

V. EXERCICE D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE.

Au tableau noir :

Le soupirail, les soupiraux.

Le travail, les travaux.

Quelques noms en **ail** changent au pluriel **ail** en **aux**.

Dictées : les textes 1, 2 et 3.

A. REGAMEY.

RÉCITATION

En avant.

1.

Le tambour bat, le clairon sonne ;
Qui reste en arrière ?... personne !
C'est un peuple qui se défend.

En avant !

2.

Gronde, canon, crache mitraille !
Fiers bûcherons de la bataille,
Ouvrez-nous un chemin sanglant.

En avant !

(Alb. C.)

3.

Le chemin est fait : qu'on y passe ;
Qu'on les écrase, qu'on les chasse ;
Qu'on soit libre au soleil levant !

En avant !

4.

En avant ! tant pis pour qui tombe.
La mort n'est rien, vive la tombe,
Quand le Pays en sort vivant.

En avant !

Paul DÉROULÈDE.

Errata.

L'*Educateur* a publié, dans son numéro du 24 février, une récitation « Le savetier » de L.-S. Pidoux dont l'ordre des strophes doit être rétabli comme suit : dans la colonne de gauche les numéros 1, 2, 5, 6, 9, 10 et dans celle de droite les numéros 3, 4, 7, 8, 11, 12.

DICTÉES DE RÉCAPITULATION

Pour tous les degrés.

Le matin.

Le soleil brille. L'oiseau chante. L'insecte bourdonne. Le papillon voltige. L'abeille butine. La cloche sonne. L'homme travaille.

Le bruit.

La cloche sonne. Le ruisseau murmure. Le canon tonne. Le feu pétille. Le tonnerre gronde. La clochette tinte. Le cor résonne. La vague clapote. La scie grince. L'enfant rit. L'homme parle.

Les couleurs.

L'herbe est verte. Le sang est rouge. Le ciel est bleu. Le charbon est noir. Le

canari est jaune. La craie est blanche. Le fer est gris. La châtaigne est brune. L'arc-en-ciel a sept couleurs : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge.

ALF. D.

Les fleurs.

Les petites filles aiment beaucoup les fleurs. Les fleurs ont des couleurs magnifiques et un parfum agréable. On trouve les fleurs partout dans notre beau pays : dans les prairies, dans les bois, dans les champs, dans les jardins, sur les montagnes, au bord des ruisseaux. On en fait de beaux bouquets pour orner les chambres de nos maisons et la salle d'école.

La Suisse.

Les hautes montagnes, les neiges et les glaciers de la Suisse, ses belles vallées, ses fleuves, ses rivières et ses lacs pittoresques font de ce pays un des plus beaux du monde entier. Les étrangers viennent en foule l'admirer et respirer l'air pur de ses sommets. Les chaînes de montagnes sont traversées par des routes remarquables et des chemins de fer audacieux. Plusieurs routes ont été taillées dans le roc ; elles traversent des gorges sauvages et dominent des précipices effrayants.

La Néva gelée.

Nous sommes en Russie. La Néva est prise. On bâtit des maisons dessus, de lourds chariots lui marchent sur le dos ; ce n'est plus de l'eau, c'est de la roche. Les passants vont et viennent sur ce marbre qui a été un fleuve. On improvise une ville, on trace des rues, on ouvre des boutiques, on vend, on achète, on boit, on mange, on dort, on allume du feu sur cette eau. On peut tout se permettre. Ne craignez rien, faites ce qui vous plaira, riez, dansez, c'est plus solide que la terre ferme. Vraiment, cela sonne sous le pied comme le granit. Vive l'hiver ! vive la glace ! En voilà pour l'éternité. Et regardez le ciel : est-il jour, est-il nuit ? une lueur blafarde et blême se traîne sur la neige ; on dirait que le soleil meurt.

VICTOR HUGO.

Le vœu des écoliers américains.

A leur entrée à l'école ou au collège, les jeunes Américains sont tenus chacun de prononcer le vœu suivant. « Je ne détruirai aucun arbre, aucun massif de fleurs ; je promets de ne pas cracher sur le parquet dans un tramway, dans les salles de l'école ou dans tout autre bâtiment public, ni sur les trottoirs. Je m'engage à n'endommager aucun grillage ni aucun édifice ; je ne jetterai jamais du papier ou des détritrus dans les lieux publics. J'emploierai toujours un langage courtois. Je protégerai les oiseaux. Je protégerai la propriété des autres au même titre que je désirerais qu'on protègeât la mienne. Je promets d'être un citoyen sincère et loyal. »

Le repas d'un homme primitif.

C'était sous trois figuiers sauvages, trapus, et tout parfumés de printemps... Vamireh, dans la steppe, attentif, surveillait l'espace. Des profils de félins apparaissaient par intervalles. Très loin, un cerf fuyait. Voilà que, nez au vent, un loup approcha des trois figuiers. Presque aussitôt, effrayé, un corps bondit, un lièvre. Vamireh attendit le point de sa course où il serait le plus proche, puis sa

sagaie se leva, siffla, et le petit animal roula parmi les herbes. Au bondissement du chasseur, le loup prit la fuite; et l'homme alla ramasser le lièvre.

Rapidement, il le dépouilla, le suspendit à une branche. Puis, amassant des herbes et des rameaux secs, il prit dans un sachet les silex dont les hommes primitifs faisaient le feu, il étendit des fibres très sèches, fit jaillir les étincelles. Après quelques tentatives, la flamme s'éleva, légère d'abord, puis avivée aux poignées de combustible adroitement disposées, et le lièvre commença de rôtir.

J.-H. ROSNY.

MON CAHIER D'ÉCRITURE

Voir *Educateur* 1911, page 286.

Page 38.

En titre, entre les lignes 3 et 4 : La Patrie. Sur la cinquième ligne, un trait et, en sous titre, sur la septième ligne : L'amour de la patrie, (par Numa Droz). Dès la dixième ligne : Un des sentiments les plus doux et les plus puissants qui, de tout temps, chez tous les peuples dignes de ce nom, ont fait vibrer le cœur de l'homme, c'est l'amour de la patrie. Les plus beaux actes de dévouement, d'abnégation, d'enthousiasme généreux dont fasse mention l'histoire, ont été inspirés par ce noble sentiment. Dans les jours d'alarme ou de deuil comme dans les jours de fête, c'est vers la grande image de la patrie, vers le drapeau national, que les regards se tournent. Il sort alors de tous les cœurs, de toutes les âmes, quelque chose d'indéfinissable, qui fait que chacun est gagné à la joie ou à la douleur commune. Nous devenons plus forts et meilleurs, capables de nous sacrifier pour le bien général, comme le veut notre belle devise nationale : « Un pour tous, tous pour un ».

Page 39.

Faire un cadre à 2 cm. des bords de la page; marges à un cm. à l'intérieur.
— *Titre entre les lignes 5 et 6 : Mon pays.*

Septième ligne, un trait, puis dès la neuvième ligne :

Il est un pays fortuné,
Un doux ciel rit à ses campagnes;
Et d'un beau lac son sol baigné
S'appuie à de blanches montagnes.
Vraie image du paradis,
C'est mon pays, mon cher pays!

Là, mon enfance a pris l'essor;
De mon aïeul, là, dort la cendre.
Là, ma mère possède encor
Un bon père, une mère tendre.
Combien d'attraits tu réunis,
O mon pays, mon cher pays!

Trente-cinquième ligne :

A VINET.

Trente-septième ligne : date et signature.

Dernière page.

Cadre et marges, voir page précédente. — En titre : Etat nominatif et en sous titre : de la classe de Donner ensuite les noms et prénoms du maître et de tous les élèves de la classe, puis dater et signer.

COMPTABILITÉ (1re année).

M. Cuérel, négociant à Nyon, a livré à M. Jean Francelet, à Gland, les marchandises suivantes :

Le 2 février 1912, un pain de sucre de 5,5 kg. à 0 fr. 70 le kg. ; 2,5 kg. café à 1 fr. 10 le $\frac{1}{2}$ kg. ; 3 morceaux savon à 0 fr. 45 pièce ; 4 paquets lessive à 0 fr. 50 l'un et 4 paquets allumettes à 0 fr. 15. Le 16 dit, 3 kg. haricots à 0 fr. 55 le kg. et 11 kg. riz à 0 fr. 44 le kg. Le 27 dit, 2 boîtes saumon à 1 fr. 10 chacune ; un jambon de 3,160 kg. à 3 fr. 20 le kg. et diverses épices pour 0 fr. 40.

Etablir la note fournie par M. Cuérel et l'acquitter, sous escompte du 2 %, le 29 février 1912.

Solution : sucre, 3 fr. 85 + café, 5 fr. 50 + savon, 1 fr. 35 + lessive, 2 fr. + allumettes, 0 fr. 60 + haricots, 1 fr. 65 + riz, 4 fr. 84 + saumon, 2 fr. 20 + jambon, 10 fr. 11 + épices, 0 fr. 40 = total 32 fr. 50. Escompte 0 fr. 65. Net 31 fr. 85.

AGRICULTURE

(Leçons d'arboriculture à donner sous forme de lecture, élocution et rédaction) puis, si possible, exercices pratiques sur le terrain.)

La plantation des arbres fruitiers.

1^o *Epoque de la plantation.* — Les arbres peuvent être plantés en automne, dès que la sève est arrêtée, jusqu'au gel, ou au printemps, dès que la terre est dégelée, jusqu'au moment de la végétation. En plantant en automne, la reprise s'effectue plus rapidement ; les pluies de l'hiver font adhérer la terre aux racines qui peuvent fonctionner dès le printemps ; en outre, de jeunes radicules se forment déjà pendant l'hiver. Cependant dans les sols humides, compactes, argileux, il vaut mieux ne planter qu'au printemps, car l'humidité de l'hiver peut être nuisible aux racines. La plantation en automne ne présente donc de réels avantages que dans les lieux bien exposés ou dans les terrains légers, siliceux et calcaires.

2^o *Préparation du sol.* — Les terrains défoncés sont les plus favorables à la croissance des arbres. Si la plantation se fait dans un sol non cultivé (verger, pré) il est avantageux de creuser les trous un ou deux mois avant la mise en terre des arbres, afin de permettre l'aération du sol.

L'endroit où un arbre doit être planté étant déterminé par un jalon, on trace autour de celui-ci un cercle d'au moins 60 à 90 cm. de rayon pour indiquer la grandeur du trou. Ce dernier pourra être carré et aura dans ce cas au moins 1.50 m. de côté. Dans les terrains médiocres, il est nécessaire que le creux ait au moins 1.80 m. à 2 m. de côté ou de diamètre. La profondeur sera de 50 à 60 cm. Pour faire le trou, on commence, si le sol est recouvert de gazon, par enlever celui-ci à la bêche et on l'entasse d'un côté ; ensuite on place dans un autre endroit la terre végétale et enfin on extrait la terre maigre qui doit être

placée également en un tas séparé. Quand le creux est suffisamment profond, on en laboure le fond à la bêche ou au fossoir.

3° *Engrais*. — Il est indispensable de donner des engrais aux arbres que l'on plante si l'on veut être certain d'un bon développement. Le meilleur engrais est le fumier bien décomposé qui fournit de suite et pendant un certain temps des éléments nutritifs. Il faut éviter d'employer du fumier frais, et il ne faut jamais que le fumier soit directement en contact avec les racines.

4° *Choix des arbres*. — Pour planter avec succès, il est de toute nécessité de choisir des arbres sains, vigoureux et bien formés; pour cela, il ne faut pas s'arrêter au prix. C'est une mauvaise économie d'acheter, sous prétexte qu'ils coûtent peu, des sujets malades, rabougris ou de variété douteuse. La tige des arbres doit être droite, plus forte à la base qu'au sommet, l'écorce doit être fraîche, lisse et la couronne formée de branches vigoureuses et bien équilibrées. Pour avoir des sujets appartenant aux variétés de fruits désirées, il faut les greffer et les former soi-même, ou s'adresser à des pépiniéristes consciencieux.

5° *Habillage des racines*. — Cette opération consiste à couper l'extrémité de toutes les grosses racines qui seront toutefois conservées aussi longues que possible. Celles qui auront été mutilées ou brisées par l'arrachage ou le transport seront sectionnées au-dessus des plaies. La coupe se fera à la serpette, légèrement oblique, de façon à ce que la section soit contre terre et non en l'air quand l'arbre sera en place. En coupant ainsi l'extrémité des racines, on favorise la naissance de nombreuses radicules qui se développent à l'extrémité, après la formation d'un bourrelet, et qui sont les véritables organes d'absorption.

6° *Habillage de la tige*. — Il consiste à retrancher sur la tige toutes les branches inutiles et à ne conserver que celles qui forment la couronne. Celles-ci pourront, si les sujets sont vigoureux, être rabattues sur une longueur de 15 à 20 cm. et toujours au-dessus d'un œil placé en dehors, afin que le nouveau rameau se développe sur le prolongement de l'ancien et non verticalement ou en dedans. Si les sujets sont peu vigoureux, cette taille pourra se faire seulement au printemps de la deuxième année de plantation. Pour les arbres à fruits à noyaux, naturellement vigoureux, cette taille sera appliquée au moment de la plantation.

7° *Conservation et pralinage*. — Si l'on ne peut planter immédiatement des arbres que l'on vient d'acheter ou d'arracher, il est nécessaire, pour les conserver, de les mettre en jauge, c'est-à-dire d'enterrer les racines. On choisira de préférence pour cela un sol meuble dans un lieu exposé au nord, de manière à retarder la végétation; la plantation pourra alors s'effectuer avec succès, même assez tard au printemps.

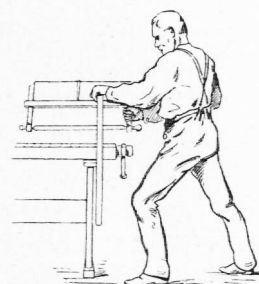
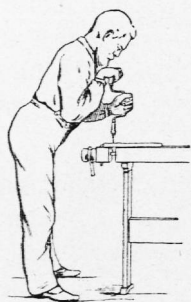
Le pralinage consiste à tremper le pied de l'arbre dans un mélange formé par moitié de bouse de vache et de terre un peu argileuse qu'on délaye avec de l'eau additionnée d'un tiers de purin d'étable, jusqu'à ce qu'on obtienne un liquide assez épais pour qu'il adhère aux racines. Dans ce but on pratique un trou de 60 à 80 cm. de côté et 50 cm. de profondeur à proximité du lieu de plantation, ou bien on prépare le mélange dans une brouette d'écurie. Le pralinage est une excellente opération, trop négligée, qui conserve la fraîcheur des racines et met à leur disposition immédiate une certaine quantité de matière nutritive.

(A suivre).

XXVII^{me} cours normal suisse de travaux manuels

à La Chaux-de-Fonds

du 14 juillet au 10 août 1912



La Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les classes de garçons organise à La Chaux-de-Fonds du 14 juillet au 10 août 1912, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, le XXVII^{me} cours normal de travaux manuels comprenant:

- a) des cours préparant à l'enseignement des travaux manuels aux garçons;
- b) des cours préparant à l'introduction du travail manuel comme base de l'enseignement.

A) Cours préparant à l'enseignement des travaux manuels:

1. Cartonnage du 14 juillet au 10 août, prix du cours frs. 70.—
2. Travail du bois du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 70.—
3. Sculpture du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 70.—
4. Modelage du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 70.—
5. Cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes (inclus jardinage) du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 70.—

B) Cours préparant à l'introduction du travail manuel comme base de l'enseignement:

6. Cours didactique inférieur (1^{re} — 3^{me} années scolaires) du 14 juillet au 10 août, prix du cours frs. 60.—
7. Cours didactique moyen (4^{me} — 6^{me} années scolaires) du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 70.—
8. Cours didactique supérieur (7^{me} — 9^{me} années scolaires) du 14 juillet au 10 août, prix du cours „ 80.—

I. But des cours préparant à l'enseignement des travaux manuels.

Le travail manuel, conduit d'une manière pédagogique, développe l'enfant dans son intelligence et dans son corps; il éveille l'esprit d'observation et exerce la main en vue du travail pratique.

1^o Les travaux de cartonnage concernent les 4, 5 et 6^{mes} années scolaires. Ils inculquent l'exactitude et la propreté dans le travail; ils développent en outre le sens des formes précises et de l'harmonie des couleurs. Ils viennent en aide à la leçon de dessin au moyen des croquis et de l'ornementation de quelques objets.

2^o Le travail du bois (7^{me} — 9^{me} année scolaire) offre aux jeunes garçons une excellente activité physique; il est l'occasion de précieuses observations sur les matières employées et sur l'outillage. Il leur explique le dessin technique et son application aux objets usuels.

3^o La sculpture (7^{me} — 9^{me} année scolaire) comprend la sculpture au trait, le champlévé et la sculpture en relief. Elle est une application pratique du dessin à main-levée, exige un certain sens esthétique et forme le goût. Les objets étant tirés de la matière brute, quelques notions de menuiserie sont indispensables.

4^o Le modelage et le dessin (1^{re} — 9^{me} année scolaire) s'appliquent à tous les degrés de l'école. Ils constituent le procédé classique d'éducation de l'œil et de la main, favorisent l'enseignement intuitif et la formation du goût.

5^o Cours pour les maîtres et maîtresses de classes gardiennes. Les classes gardiennes reçoivent les enfants privés de surveillance entre les heures d'école. Le temps ne permet pas toujours de vivre dehors et l'activité enfantine demande à se dépenser par un travail attrayant. Le cours a pour tâche d'initier les maîtres à des occupations qui peuvent être pratiquées facilement dans les classes gardiennes et sans grands frais: objets en bois naturel, tressages, ouvrages en papier et en demi-carton, jardinage. Les travaux du jardin doivent donner à l'enfant la connaissance et l'amour des plantes: ces travaux en plein air alterneront heureusement avec les leçons dans une salle fermée.

II. But des cours pour l'introduction des travaux manuels comme base de l'enseignement (Arbeitsprinzip).

L'observation directe et l'activité personnelle doivent être à la base de l'enseignement (Arbeitsprinzip). Toutes deux mettent le travail scolaire en intime relation avec la nature et avec le travail du peuple; elles assurent la solidité des connaissances, l'habileté intellectuelle et manuelle.

Tel est le principe essentiel d'une pédagogie nouvelle très répandue dans la Suisse allemande et en Allemagne et qui demande à être connue, pour le bien de l'école, dans la Suisse romande.

6^o Le cours didactique (degré inférieur). (1^{re} — 3^{me} année scolaire). Ce cours a pour but: la compréhension réelle des nombres, l'association des leçons de langue maternelle avec l'observation et le travail pratique, l'éveil de l'amour du beau et de la force de volonté, la production du beau et du pratique. Les procédés de représentation des nombres, des idées et des objets sont: le modelage en terre glaise et en plastiline, la disposition d'objets (bâtonnets, boutons de porcelaine, pois, dés, anneaux.) le dessin teinté au crayon, la juxtaposition et le collage de formes, que le dessin peut compléter, le pliage du papier, le découpage, de nombreux exercices de répétition pour le calcul et le langage.

7^o Cours didactique, degré moyen (4^{me} — 6^{me} année scolaire). Ce cours a pour but d'établir un lien entre les leçons de l'école et le travail des adultes, comme aussi avec la nature; de diriger l'enfant du côté du travail manuel, tout en l'obligeant à penser et à observer. Les procédés employés sont: l'entretien d'un jardin d'essai, les excursions d'études, la disposition native de l'enfant à collectionner, le travail manuel au sens restreint et habituel du mot (cartonnage, modelage, dessin). Les objets réalisés, les dessins et les exercices de langue maternelle doivent contribuer à inculquer aux élèves des notions de mathématiques et de sciences pratiques. Géométrie, histoire nationale, géographie, histoire naturelle.

8^o Cours didactique, degré supérieur (7^{me} — 9^{me} année scolaire). Ce cours doit tout d'abord apprendre aux maîtres à faire des expériences faciles de chimie et de physique et à les répéter dans leurs leçons; il doit ensuite les mettre à même de construire des appareils simples. Aussi quelques connaissances du travail du bois sont-elles indispensables. L'union du travail manuel avec la leçon théorique de géométrie, des excursions d'études et l'arrangement en leçons des observations faites en cours de route complèteront le programme.

III. Organisation.

- a) *L'enseignement* sera donné en français et en allemand. Chaque participant choisit le cours qui lui convient, mais il ne peut en prendre qu'un seul.
- b) *Durée du travail.* La journée de leçons est de 9 heures, avec 1/2 heure de repos, le matin et l'après-midi. Le samedi après-midi est libre; il sera consacré à des courses ou à la visite des institutions ou fabriques intéressantes du pays.
- c) *Frais.* La finance d'inscription est payable dans la première semaine du cours. Les frais de logement et de pension reviendront à 90—100 francs environ.
- d) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'Intérieur accordera à chaque participant, par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son canton. Les subsides communaux ou autres ne comptent pas pour le calcul de la subvention fédérale.

Tout participant subventionné s'efforcera de vulgariser les connaissances acquises, soit par l'enseignement du travail manuel, soit par la propagande en faveur de l'ouverture de nouveaux ateliers.

- e) Le directeur du cours, Mr. **Ed. Wasserfallen**, directeur des écoles primaires, se charge, sur demande, de procurer pension et chambre et de fournir tous les renseignements nécessaires.

IV. Inscriptions.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux que l'on peut se procurer auprès de la Direction du cours, des Départements cantonaux de l'Instruction publique ou des Expositions scolaires de Berne, Fribourg, Lausanne et Zurich. Les instituteurs qui désirent suivre le cours adresseront leur demande **jusqu'au 5 mai 1912 au plus tard**, au Département de l'Instruction publique de **leur canton**. Le directeur du cours donnera, s'il y a lieu, d'autres renseignements.

Une circulaire ultérieure indiquera aux participants: le lieu et l'heure de l'ouverture des cours, le programme, l'horaire journalier et la liste des outils que chaque participant devra se procurer.

Nous invitons cordialement Mesdames les institutrices et MM. les instituteurs de la Suisse à suivre nombreux le XXVII^{me} cours normal et nous comptons, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, sur une très forte participation. Les maîtres aussi bien que la direction feront tous leurs efforts pour rendre le cours agréable autant qu'utile.

Au nom de la Société Suisse pour la propagation du travail manuel dans les écoles de garçons:

Le Secrétaire: **U. Greuter, Winterthour.**

Le Président: **Ed. Oertli, Zurich V.**

Le directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel:

Ed. Quartier-la-Tente.

Le directeur du cours:

**Ed. Wasserfallen
La Chaux-de-Fonds.**

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ÉCOLES SUPÉRIEURES DE COMMERCE, D'ADMINISTRATION ET DE CHEMINS DE FER

Un concours est ouvert en vue de la nomination de trois **maîtres de français** et éventuellement, d'allemand, d'histoire et de géographie.

Traitement : 4000 fr. pour 20 heures hebdomadaires.

Entrée en fonctions à fixer ultérieurement.

Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitae, au Département de l'Instruction publique, 2^e service, jusqu'au 29 mars 1912, à 6 heures du soir.

ÉCOLES NORMALES

Admissions

La Direction recevra les inscriptions **jusqu'au 18 mars.**

Les examens auront lieu :

Pour la **III^{me} classe des filles**, lundi et mardi, 1 et 2 avril.

Pour la **IV^{me} classe des garçons**, mardi et mercredi 2 et 3 avril.

Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille) mercredi et jeudi 3 et 4 avril.

Les examens commenceront chaque jour à 7 heures du matin.

Renseignements et programmes à la Direction.

Lausanne, le 20 janvier 1912.

H. 30451 L

ÉCOLES NORMALES

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1. Examen préliminaire du 25 au 30 mars.

2. Examen final du 21 au 30 mars.

3. Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille, les 21, 22 et 23 mars.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, **avant le 11 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander règlement et horaire à la Direction.

Lausanne, le 20 janvier 1912.

H. 30452 L

Les Machines à coudre **SINGER**

nouveau modèle

LES MACHINES A COUDRE SINGER
viennent de remporter une **NOUVELLE VICTOIRE**
en obtenant à l'Exposition universelle de

TURIN 1911
DEUX GRANDS PRIX
(LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES)

Aux Expositions universelles de
PARIS **St-LOUIS** **MILAN** **BRUXELLES**
1878-1889-1900 **E. U. A. 1904** **1906** **1910**
les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.
Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER
Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :
Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue de Nidau, 43.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert 37.

Delémont, rue des Moulins, 1.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre

ystèmes
evetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN
les **RAPPA** successeur
GENÈVE

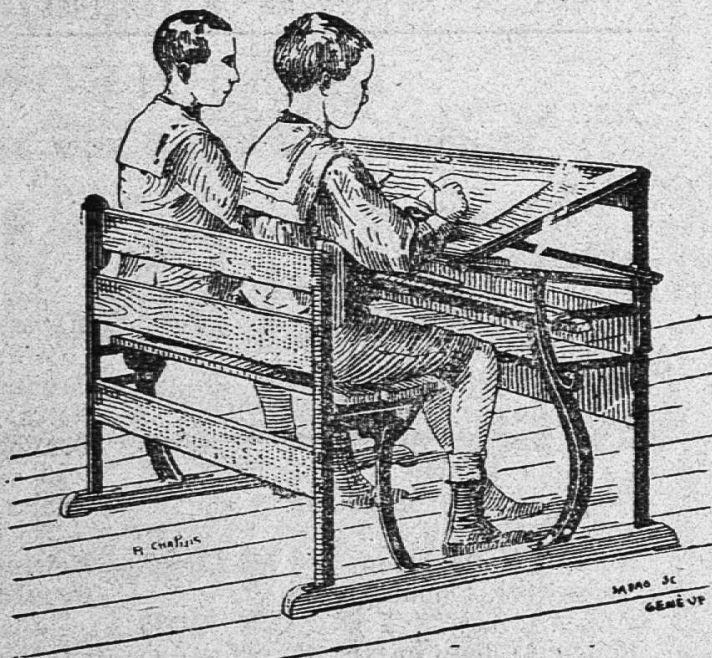
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

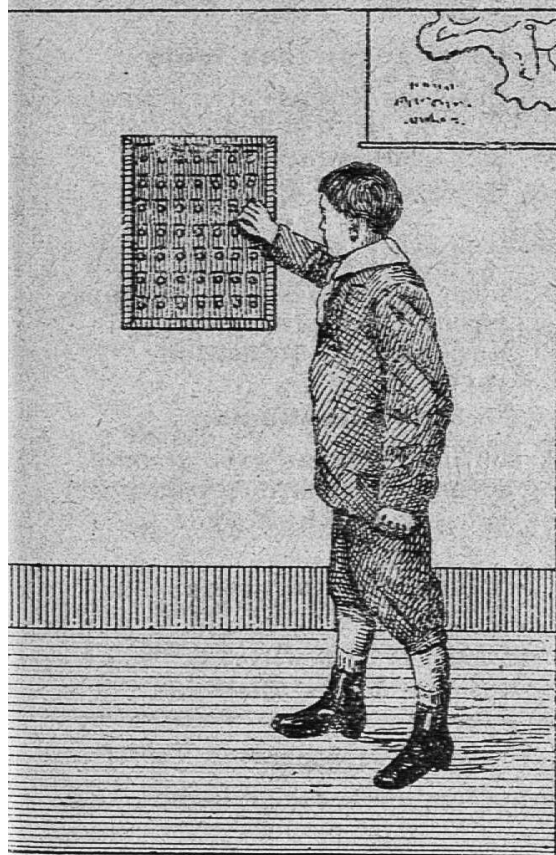
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
classes, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

Contenant 49 tire-lires métalliques
indépendantes.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble
en fer se fixant au mur, établi spécialement
pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et
complétant le matériel d'enseignement ; il se
ferme au moyen de deux clefs différentes dont
l'une est en mains du maître ou de la maî-
tresse et l'autre dans celles du directeur ou de
l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excel-
lent moyen d'éducation ; l'élève peut faire son
épargne en tout temps et économiser ainsi les
plus petites sommes dont il dispose. Il suppri-
me les inconvénients et la perte de temps occa-
sionnés par la cotisation à époque fixe remise
de la main à la main.

Location à l'année. — Vente.

Prospectus à disposition.

Société pour l'encouragement à l'épargne.
S.A. Lausanne et maison J. Rappa, Genève.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

Editions FÖTISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

L'ORPHÉON (suite)

Chœurs à 2 et à 3 voix égales, a capella

Prix nets	
North, Ch. Fête scolaire	— .25
— Chant de promotions	— .25
Rousseau, J. Le Jour de Noël, à 3 voix	— .25
— Voici Noël, à 3 voix	— .25
— Joie de Noël, à 3 voix	— .25
— Pourquoi ces chants de Noël ? à 3 voix	— .25
— Le sapin de Noël, à 3 voix	— .25
— Noël, te voilà de retour, à 3 voix	— .25
— Noël, le ciel est bleu, à 3 voix	— .25
— Voici Noël, ô douce nuit, à 3 voix	— .25
— Pourquoi, petit enfant, 3 voix	— .25
— Chantons tous Noël, à 3 voix	— .25
Sachs, L. Le printemps vainqueur	— .25
de Faye-Jozin, F. La chanson du vieux moulin, à 2 voix	— .50
— Le même, à 3 voix	— .50
Mayor, Ch. Alouette légère, à 3 voix	— .25
Grunholzer, K. Noël, à 2 voix	— .25
North, C. Paix sur la terre, 2 voix	— .25
Grunholzer, K. Gloire à Jésus, à 2 voix	— .25
Uffoltz, P. Cloches, sonnez, à 2 voix	— .25
Meister, C. O sainte nuit, 2 voix	— .25
Grunholzer, K. Lumière de Noël, à 2 voix	— .25
Harnisch, A. Vœux de nouvelle année	— .25

H. Giroud

Nouvelle collection de 25 chœurs d'hommes. 1 volume relié, Fr. 2.50.

Hochstetter, J.

Stances à l'Helvétie, pour baryton solo et chœur d'hommes, avec accompagnement de piano. Partition et parties, net, Fr. 2.— Le chœur seul, 25 cent.

Requiem pour Mignon

pour chœur, soli et orchestre ou piano. (Numéro facile à intercaler dans un programme de concert.)

Musique de R. Schumann.

Hymne suisse

pour chœur d'hommes ou chœur mixte, avec orchestre ou piano.

Musique de J. Lauber.

24 chants populaires pour quatuor à voix mixtes et accompagnement de piano.

Musique de J. Lauber.

Léo Sachs

Le Printemps vainqueur, quatuor vocal ou chœur mixte, avec piano.

S. Grandjean

20 compositions faciles pour orgue ou harmonium, net. Fr. 2.50.

La chanson des mois

soli et chœur de femmes avec accompagnement de piano et d'instruments à cordes (ad lib.).

Musique de G. Pantillon.

Hymne à l'aurore

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.

Musique de G. Pantillon.

Soleil du Léman

pour chœur d'hommes avec accompagnement d'orchestre ou piano.

Musique de Ch. Mayor.

Chansons lointaines

pour chœur mixte et orchestre ou piano

Paroles de J. Olivier.

Musique de J. Bischoff.

Léo Sachs

Hymne, quatuor vocal ou chœur mixte avec piano.

Envois à l'examen

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVIII^{me} ANNÉE. — N° 11.



LAUSANNE — 16 mars 1912.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIEUSE·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

PREX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PREX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois. Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat. Petit-Sacconnex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
M^{re} Pesson, Augusta, Genève.
Métrai, Marie, Genève.
MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., » Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, inspecteur, Corgémont.
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Bienne.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Mœckli, instituteur, Neuchâtel.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur, Corcelles.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Huguenin, V., inst., Locle.
Steiner, R., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Magnenat**, J., instituteur, président de la Vaudoise, Renens.
Allaz, E., inst., Assens.
Barraud, W., inst., Vich.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Dufey, A., inst., Mex.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Giddey, L., inst., Montherod.
Lenoir, H., inst., Vevey.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Pache, A., inst., Moudon.
Panchaud, A., inst., St-Sulpice.
Petermann, J., inst., Lausanne.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet**, C., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.
Briod, Ernest, instituteur, Président, Lausanne.
Porchet, Alexis, inspecteur, vice-président, Lausanne.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire, Lausanne.
Cordey, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.
Guex, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Guérison radicale
des Rhumes anciens et récents
toux, bronchites
par la
SOLUTION PAUTAUBERGE
Préviend la Tuberculose

Recommandée & prescrite par le corps médical.
Fr. 3.50 le flacon. — Toutes pharmacies.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

**CE QUE TOUT SUISSE
DOIT CONNAITRE DU CODE CIVIL**

par **E. KUHN** et **H. BOVAY**, Docteurs en droit.

1 vol. in-16 broché fr. 1,25

Un ouvrage populaire était nécessaire pour expliquer le nouveau code civil suisse au grand public peu familier avec la lecture aride d'articles de loi. Tel est le but de ce petit livre tout à fait original en son genre, qui présente d'une façon systématique les diverses matières de notre nouvelle législation civile *sous forme de questions concrètes suivies de réponses claires et précises* pouvant directement servir aux besoins pratiques de chacun. Ce mode d'exposition nouveau permet, en effet, à n'importe qui de se renseigner sans peine et presque en se jouant, sur des questions juridiques qui se présentent journallement dans la vie de chacun.

Pour rendre la consultation plus facile, toutes les questions sont réunies en une table des matières et sont présentées en outre sous forme d'un *index alphabétique* où chacun trouvera les renseignements dont il aura besoin. C'est là vraiment un ouvrage populaire très bon marché d'ailleurs, *un véritable vade-mecum juridique, indispensable à tout citoyen suisse.*

**Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine
à ZURICH**

**Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.**

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

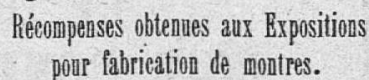
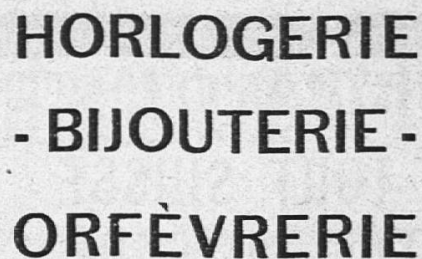
Assurance de risque de guerre sans surprime. — Police universelle

Excédent total disponible plus de fr. 15.993.000.

Fonds total plus de fr. 121.827.000. Assurances en cours plus de fr. 237.107.000

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE.



Bornand-Berthe Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

La Fabrique de draps A. SCHILD

BERNE



manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements.
Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.